LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Grahon Marie Thérèse Sidonie BEUGRÉ Épse. KONAN
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan
Côte d'Ivoire
&
Mafa Georges ASSEU
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan
Côte d'Ivoire

Reçu : 16/08/2026 **Évalué** :18/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Le présent article se propose d'interroger la violence basée sur le genre (VBG) en Afrique de l'Ouest, non seulement comme un fait social, sanitaire et juridique, mais également comme un objet philosophique à part entière, engageant les concepts de pouvoir, de reconnaissance et de justice. Il s'agit de créer une sorte de friction intellectuelle entre deux corpus généralement disjoints ; d'une part les théories occidentales du genre et de la violence (Beauvoir, Foucault, Butler, Arendt) et en contrepoint, les déconstructions africaines et africana de ces catégories (Oyěwùmí, Amadiume, Tamale, Mama, Hountondji), afin d'éviter une lecture uniquement importée du phénomène. L'hypothèse centrale est que, la violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest ne peut être pleinement comprise sans articuler trois registres : le registre du pouvoir et de sa généalogie coloniale, le registre de la reconnaissance et du déni de reconnaissance, et le registre épistémologique de la construction même du concept de « genre » dans des sociétés précoloniales, dont l'organisation sociale différait essentiellement du modèle binaire occidental. Cette méthode cherche à tenir une ligne médiane entre deux écueils symétriques : l'ethnocentrisme, qui plaque une grille de lecture occidentale sans discussion critique de sa pertinence locale, et le relativisme culturel, qui minimise ou justifie la violence au nom d'une authenticité culturelle présumée.

Mots-clés : Décolonisation, genre, pouvoir, reconnaissance, violence.

GENDER-BASED ON VIOLENCE IN WEST AFRICA

Abstract : This article aims to question gender-based violence (GBV) in West Africa, not only as a social, health and legal fact, but also as a philosophical object in its own right, engaging the concepts of power, recognition and justice. The aim is to create a kind of intellectual friction between two generally disjointed bodies of work; on one hand, Western theories of gender and violence (Beauvoir, Foucault, Butler, Arendt) and, in counterpoint, African and Africana deconstructions of these categories (Oyěwù> , Amadiume, Tamale, Mama, Hountondji), in order to avoid a solely imported reading of the phenomenon. The central hypothesis is that gender-based violence in West Africa cannot be fully understood without articulating three registers: the register of power and its

colonial genealogy, the register of recognition and denial of recognition, and the epistemological register of the very construction of the concept of "gender" in pre-colonial societies, whose social organization differed essentially from the Western binary model. This method seeks to hold a middle line between two symmetrical pitfalls: ethnocentrism, which bases a Western reading grid without critical discussion of its local relevance, and cultural relativism, which minimizes or justifies violence in the name of presumed cultural authenticity.

Keywords : Decolonization, Gender, power, recognition, violence.

Introduction

La violence basée sur le genre constitue, en Afrique de l'Ouest comme ailleurs, un phénomène massif et documenté : mutilations génitales féminines, mariages précoces et forcés, violences conjugales, violences sexuelles liées aux conflits armés, traite des personnes. Les organisations régionales et internationales en mesurent l'ampleur à travers des indicateurs statistiques, des cadres juridiques et des politiques publiques de prévention. Cette approche, nécessaire, demeure cependant largement descriptive et normative sans toujours interroger les présupposés conceptuels sur lesquels elle repose.

La présente réflexion postule qu'une lecture proprement philosophique de la VBG en Afrique de l'Ouest est nécessaire pour au moins trois raisons. D'abord, elle permet d'interroger les présupposés conceptuels mêmes de la notion de « genre », souvent transposée depuis des cadres occidentaux sans discussion critique de sa pertinence en contexte ouest-africain, où l'organisation sociale précoloniale reposait généralement sur d'autres principes structurants, l'âge, le lignage, la fonction rituelle, plutôt que sur une binarité de sexe biologisée. Elle permet ensuite de relier la VBG à une réflexion plus large sur le pouvoir, la domination et la violence structurelle, plutôt que de la traiter comme une simple somme d'actes individuels déviants relevant de la seule pathologie personnelle. Troisièmement, elle ouvre la possibilité d'une éthique de la reconnaissance et de la non-violence comme horizon normatif, distincte d'une approche purement répressive ou punitive qui, seule, ne suffit pas à transformer les structures sociales productrices de violence.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte académique où la philosophie africaine contemporaine, de Paulin Hountondji à Achille Mbembe, en passant par les théoriciennes du genre, comme Oyèrónké Oyěwùmí ou Ifi Amadiume. Cela a profondément renouvelé la manière de penser les rapports sociaux en Afrique, en refusant à la fois l'essentialisme culturaliste qui fige les sociétés africaines dans une tradition intemporelle, et l'universalisme occidental qui prétend appliquer sans médiation des catégories forgées ailleurs. C'est dans cet espace critique, entre ces deux écueils, que se situe la présente contribution. À travers une méthode analytique, ce travail se donne pour objectif, de dénoncer la violence basée sur le genre.

La question directrice de cet article est la suivante : dans quelle mesure la violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest doit-elle être pensée comme l'héritage d'un système de pouvoir genre importé et durci par la colonisation, plutôt que comme l'expression d'un « patriarcat africain » essentialisé et transhistorique et quelles conséquences cette généalogie a-t-elle sur les stratégies philosophiques et pratiques de lutte contre cette violence ? Pour y répondre, l'article se déploie en trois temps : une généalogie critique du concept de genre en contexte ouest-africain, une analyse de la

VBG comme déficit de pouvoir partagé puis l'élaboration d'une éthique de la reconnaissance et de la non-violence comme horizon normatif.

1. Généalogie du concept de genre en contexte ouest-africain

Avant notre analyse relative à la violence basée sur le genre, il convient d'interroger la solidité-même du concept de genre lorsqu'il est appliqué aux sociétés ouest-africaines précoloniales. Cette interrogation n'est pas un exercice purement académique : elle conditionne la manière dont on comprend l'origine et la nature de la violence elle-même.

1.1. Le genre comme catégorie importée : la thèse d'Oyěwùmí

Dans son ouvrage majeur, la sociologue nigériane O. Oyěwùmí, (1997, p. 30), soutient une thèse radicale selon laquelle : dans la société yoruba précoloniale, le corps biologique ne constituait pas le principe organisateur premier de la hiérarchie sociale. C'est l'aînesse à savoir le rang relatif dans l'ordre de naissance et de génération qui structurait fondamentalement les statuts, les rôles et l'autorité, indépendamment du sexe des personnes concernées. Oyěwùmí avance que c'est précisément l'administration coloniale britannique, en imposant ses catégories bureaucratiques, ses recensements et son droit civil fondés sur une distinction binaire homme/femme, qui a introduit et institutionnalisé le genre comme catégorie hiérarchisante dans la société yoruba.

Cette thèse a des implications considérables pour notre objet : si le genre, en tant que système hiérarchique opposant structurellement les hommes aux femmes, est en partie un legs colonial, alors la violence basée sur le genre ne saurait être comprise comme l'expression d'une tradition africaine immémoriale, mais doit être analysée dans son articulation avec l'histoire du pouvoir colonial et de ses réaménagements postcoloniaux. Cette hypothèse ne signifie évidemment pas que toute forme de hiérarchie ou de violence était absente des sociétés précoloniales, mais qu'elle ne prenait pas nécessairement la forme d'une opposition binaire de genre telle que la conçoit aujourd'hui le droit international.

1. 2. Flexibilité des rôles précoloniaux et limites de l'essentialisme culturaliste

Cette assertion trouve un écho dans les travaux de l'anthropologue nigériane I. Amadiume, qui (1987, p. 28), montre que certains statuts sociaux, comme celui de « fille masculine » (male daughter) ou d'« épouse féminine » (female husband), permettaient à des femmes d'occuper des positions d'autorité économique et politique généralement associées au genre masculin, sans que cela relève d'une exception marginale mais bien d'une institution sociale reconnue.

Cette flexibilité institutionnalisée des rôles de genre dans la société igbo précoloniale suggère que les catégories occidentales de masculin et de féminin, conçues comme des essences fixes et mutuellement exclusives, ne rendent pas compte de la complexité des statuts sociaux africains précoloniaux. Amadiume insiste néanmoins sur le fait que la colonisation britannique, en imposant son propre modèle de genre bourgeois victorien, a produit une rigidification de ces rôles auparavant plus fluides, en excluant notamment les femmes des nouvelles institutions politiques et économiques coloniales réservées aux hommes.

Ces analyses décoloniales doivent cependant être maniées avec prudence méthodologique, sous peine de verser dans un relativisme culturel qui minimiserait la

réalité contemporaine de la violence. Le philosophe béninois Paulin Hountondji, (1977, p. 14), a formulé une critique décisive de l'ethnophilosophie, ce courant qui prétendait restituer une pensée africaine collective, unanime et intemporelle à partir de proverbes ou de mythes, sans tenir compte de l'historicité réelle des sociétés africaines, traversées comme toutes les sociétés, par des rapports de force, des conflits et des transformations internes.

Cette mise en garde méthodologique est directement pertinente pour notre objet : il ne s'agit pas de substituer à l'essentialisme occidental (qui plaquerait sans discussion le concept de genre importé) un essentialisme inversé qui postulerait une harmonie précoloniale parfaite entre les sexes, retrouvée derrière le seul voile de la colonisation. C'est dans cet esprit que la juriste et théoricienne ougandaise Sylvia Tamale, (2011, p. 11), insiste sur la nécessité de penser la sexualité et le genre en Afrique à partir de sources et de méthodologies africaines, tout en refusant catégoriquement l'argument culturaliste selon lequel certaines pratiques violentes telles les mutilations génitales, les mariages forcés relèveraient d'une tradition intouchable, extérieure à toute critique normative. Tamale défend ainsi une troisième voie, ni universaliste ni relativiste, qui reconnaît la spécificité historique des sociétés ouest-africaines sans pour autant renoncer à une exigence critique et émancipatrice.

2. La violence basée sur le genre comme déficit de pouvoir partagé

Cette deuxième partie propose de relire la VBG à travers trois cadres conceptuels complémentaires : la distinction arendtienne entre pouvoir et violence, l'analyse foucaldienne du dispositif disciplinaire, et la généalogie fanonienne et mbembienne de la violence coloniale et postcoloniale.

2.1. La distinction arendtienne entre pouvoir et violence et thèse de Foucault appliquées aux normes de genre

Dans "On Violence", H. Arendt (1970, p. 153), établit une distinction conceptuelle fondamentale trop souvent négligée : le pouvoir, chez Arendt, ne désigne pas la capacité de contraindre autrui par la force, mais la capacité d'agir de concert, en commun, au sein d'un espace politique partagé. Chez elle, (1969, p. 139), la violence, à l'inverse, est instrumentale : elle a besoin d'outils et de moyens, et elle apparaît précisément là où le pouvoir légitime, entendu comme capacité d'action collective consentie, fait défaut ou se délite. Pour Arendt, violence et pouvoir sont donc dans un rapport d'opposition plutôt que de continuité : plus la violence s'exerce ouvertement, plus c'est le signe d'une déficience du pouvoir authentique.

Appliquée à notre objet, cette distinction permet une relecture féconde : la violence basée sur le genre peut être interprétée comme le symptôme d'un déficit de pouvoir partagé entre hommes et femmes au sein de la sphère domestique, économique et politique, plutôt que comme l'expression d'un pouvoir masculin plein et achevé. Autrement dit, loin d'être la preuve d'une domination masculine stable et légitime, la VBG signale au contraire l'échec ou l'absence d'un espace commun de délibération et d'action partagée entre les genres ; ce qui déplace l'essentiel de l'analyse, de la seule sanction des auteurs de violence vers la construction d'espaces effectifs de pouvoir partagé.

Michel Foucault, (1975, p. 137), propose une analyse du pouvoir non plus comme une force répressive extérieure qui s'exercerait uniquement de haut en bas, mais comme

un dispositif diffus, disciplinaire et producteur de normes, qui façonne les corps, les désirs et les conduites de l'intérieur même des institutions sociales famille, école, médecine, droit. Le pouvoir foucaldien produit des normes de genre et de sexualité qui apparaissent naturelles alors qu'elles sont historiquement construites et activement entretenues par un ensemble de discours et de pratiques institutionnelles.

Ce cadre permet de comprendre la VBG non comme une simple transgression ponctuelle d'une norme sociale, mais comme l'un des effets constitutifs du système normatif lui-même : les violences conjugales, les mutilations génitales ou les mariages précoces peuvent ainsi être lus comme des technologies disciplinaires qui produisent et reproduisent des corps genrés dociles, conformes aux attentes sociales dominantes. Cette lecture invite à ne pas isoler les actes de violence de l'ensemble des institutions famille, école, droit coutumier, médias — qui, ensemble, façonnent et normalisent les rapports de genre en Afrique de l'Ouest contemporaine.

2.2. Violence coloniale et matrice postcoloniale : Fanon et Mbembe

Frantz Fanon, (1961, p. 68), analyse la violence coloniale non comme un simple épisode historique clos, mais comme une matrice structurant durablement les rapports sociaux dans les sociétés postcoloniales. Fanon montre notamment comment la violence subie sous la domination coloniale tend à se réinvestir, une fois l'indépendance acquise, dans les rapports sociaux internes aux sociétés colonisées elles-mêmes thèse qui permet de formuler l'hypothèse selon laquelle la violence coloniale se serait en partie réinscrite dans les rapports de genre après les indépendances, sans que cela dédouane pour autant les auteurs contemporains de violence de leur responsabilité individuelle.

A. Mbembe, (2003, p. 29) prolonge cette réflexion où il développe notamment le concept de nécropolitique pour désigner les logiques de pouvoir postcolonial qui décident de qui peut vivre et de qui doit mourir, ou plus largement de qui mérite protection et de qui peut être exposé à la violence sans réparation. Ce cadre permet de penser la VBG comme inscrite dans des rapports de pouvoir plus larges hérités de l'État postcolonial Ouest-africain État souvent fragilisé, incapable d'assurer une protection effective et égale de tous ses citoyens, ce qui laisse place à des formes de violence privée exercées dans les interstices d'une souveraineté défaillante.

3. Vers une éthique de la reconnaissance et de la non-violence et sens de l'éducation

Après avoir analysé les généalogies conceptuelles et historiques de la VBG, cette troisième partie propose un horizon normatif alternatif à la seule logique répressive : une éthique de la reconnaissance mutuelle et de la non-violence.

3.1. Le déni de reconnaissance comme grammaire du mépris à la reconnaissance mutuelle comme condition de sortie de la violence

A. Honneth, (1992, p. 147), développe une théorie sociale fondée sur l'idée que les conflits sociaux trouvent leur origine dans des expériences de déni de reconnaissance, réparties selon trois sphères : l'amour (reconnaissance affective au sein des relations intimes), le droit (reconnaissance juridique de l'égale dignité) et la solidarité (reconnaissance de la valeur sociale des contributions de chacun). A. Honneth, (2000, p. 157), montre que le mépris social qu'il s'agisse d'atteinte à l'intégrité physique, de

déni de droits ou de dévalorisation sociale fragilise la capacité du sujet à se rapporter positivement à lui-même et à agir comme sujet autonome.

Ce cadre offre une grammaire particulièrement féconde pour analyser la VBG : les violences conjugales relèvent d'un déni de reconnaissance dans la sphère de l'amour, les discriminations juridiques ou l'impunité des auteurs relèvent d'un déni de reconnaissance dans la sphère du droit, et la dévalorisation sociale du travail féminin où de la parole des femmes relève d'un déni de reconnaissance dans la sphère de la solidarité. Cette approche permet de dépasser une vision purement individualisante de la violence pour la relire comme symptôme d'un défaut structurel de reconnaissance à l'échelle de la société tout entière.

P. Ricœur, (2004, p. 320), prolonge cette réflexion en montrant que la reconnaissance mutuelle constitue une condition de la paix sociale durable, distincte de la simple absence momentanée de conflit obtenue par la contrainte. Pour Ricœur, la sortie véritable de la violence suppose un processus de reconnaissance réciproque qui restaure la capacité d'agir (l'agentivité) des personnes affectées, et non uniquement la sanction des auteurs de violence.

Cette perspective a des implications pratiques importantes pour les politiques de lutte contre la VBG en Afrique de l'Ouest : elle invite à ne pas réduire l'action publique à la seule répression pénale, aussi nécessaire soit-elle, mais à investir également dans des processus de reconnaissance sociale des victimes, de restauration de leur parole et de leur statut de sujets pleinement reconnus au sein de leur communauté ce qui rejoint les pratiques de justice réparatrice de plus en plus expérimentées dans certains contextes ouest-africains, en complément et non en substitution du droit pénal.

3.2. La vulnérabilité partagée comme fondement d'une éthique de la non-violence et implication socio-éducative

Enfin, J. Butler, (2020, p. 20), propose une éthique de la non-violence fondée non pas sur un principe abstrait de pacifisme, mais sur la reconnaissance de l'interdépendance et de la vulnérabilité corporelle partagée entre tous les êtres humains. Pour Butler, reconnaître que tout sujet est par nature vulnérable à la violence d'autrui et non seulement les femmes ou certaines catégories sociales fondent une exigence éthique de protection mutuelle qui dépasse les logiques binaires d'opposition entre genres.

Cette approche complète utilement le cadre de Ricœur et de Honneth en insistant sur la dimension corporelle et relationnelle de la vulnérabilité, particulièrement pertinente pour penser les violences physiques et sexuelles basées sur le genre. Elle invite également à repenser la masculinité elle-même, non comme une position de pouvoir invulnérable, mais comme une condition également marquée par la vulnérabilité et l'interdépendance, ouvrant ainsi la voie à des stratégies de prévention qui impliquent les hommes non comme simples auteurs potentiels à sanctionner, mais comme sujets également concernés par une éthique du soin mutuel.

Les cadres philosophiques précédents ne demeurent pas de simples constructions théoriques : ils permettent d'orienter des recommandations concrètes pour la lutte contre la VBG en Afrique de l'Ouest.

-Dépasser la seule logique répressive

Si la sanction pénale des auteurs de violence demeure indispensable, l'analyse arendtienne et ricœurienne invite à investir davantage dans la construction d'espaces de pouvoir partagé et de reconnaissance mutuelle entre hommes et femmes — conseils communautaires mixtes, dispositifs de médiation, programmes de justice réparatrice — en complément du seul appareil répressif, souvent peu accessible aux victimes dans les zones rurales.

-Réformer les institutions productrices de normes

L'analyse foucaldienne invite à ne pas limiter l'action publique aux seuls actes de violence individuels, mais à intervenir sur l'ensemble des institutions productrices de normes de genre : programmes scolaires, formation des professionnels de santé et de justice, médias et discours religieux, qui façonnent quotidiennement les représentations du masculin et du féminin.

-Une Décolonisation critique et non relativiste des politiques de genre

Conformément à la mise en garde méthodologique de Hountondji et Tamale, les politiques de lutte contre la VBG gagneraient à s'appuyer sur des ressources conceptuelles et institutionnelles endogènes, mécanismes traditionnels de médiation, figures d'autorité communautaire, réseaux de solidarité féminine, documentés par Oyěwùmí et Amadiume sans pour autant renoncer à l'exigence critique universelle du respect de l'intégrité physique et de la dignité des personnes, seule condition d'une décolonisation du genre qui ne bascule pas dans le relativisme culturel.

Conclusion

Notre analyse s'est voulue une lecture philosophique de la violence basée sur le genre en Afrique de l'Ouest articulée autour de trois registres : généalogique, elle nous a permis d'interroger la construction-même du concept de genre dans des sociétés précoloniales dont l'organisation sociale différait du modèle binaire occidental. Nous nous sommes inscrits dans une lecture de la VBG comme déficit de pouvoir partagé et comme dispositif disciplinaire hérité en partie, de la matrice coloniale et postcoloniale. Nous avons enfin proposé une éthique de la reconnaissance mutuelle et de la vulnérabilité partagée comme horizon de sortie de la violence.

Cette approche permet de dépasser les deux écueils classiques de la littérature existante : l'importation non critique de catégories occidentales qui ignorerait la spécificité historique des sociétés ouest-africaines, et le relativisme culturel qui, au nom de cette même spécificité, en viendrait à minimiser ou à justifier des violences bien réelles et documentées. En articulant les critiques décoloniales d'Oyěwùmí, d'Amadiume et de Tamale à la philosophie politique occidentale de la reconnaissance et de la non-violence, cet article propose un cadre théorique situé ni universaliste au sens naïf du terme, ni relativiste susceptible d'éclairer aussi bien la recherche académique que l'élaboration de politiques publiques de lutte contre la violence, basée sur le genre en Afrique de l'Ouest.

Des développements ultérieurs pourraient approfondir cette réflexion par une analyse comparative entre plusieurs aires culturelles ouest-africaines (Mandingue, Akan, Haoussa, Wolof), ainsi que par une mise en dialogue plus systématique avec les mouvements féministes africains contemporains, qui constituent eux-mêmes des lieux

vivants de production théorique sur ces questions, au-delà du seul corpus académique mobilisé ici.

Références bibliographiques

AMADIUME Ifi, 1987, *Male Daughters, Female Husbands: Gender and Sex in an African Society.*

ARENDT Hannah, 1970, On Violence *: Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy.

BEAUVOIR, Simone de, 1949, *Le Deuxième Sexe*, Paris, Gallimard.

BUTLER, Judith, 1990, *Gender Trouble (Trouble dans le genre*), Paris, La Découverte.

BUTLER, Judith, 2020, *The Force of Non-Violence*, New York, Verso Books.

FANON, Frantz, 1961, *Les Damnés de la terre*, Paris, François Maspero.

FOUCAULT, Michel, 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

FOUCAULT, Michel, 1976, *Histoire de la sexualité, tome I : La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard.

HONNETH, Axel, 1992, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard.

HOUNTONDJI Paulin, 1976, *Sur la « philosophie africaine* », Paris, François Maspero.

MAMA Amina, 1995, *Beyond the Masks: Race, Gender and Subjectivity*, Londre/New York, Routledge.

MBEMBE Achille, 2000, *De la postcolonie*, Paris, Karthala.

MBEMBE Achille, 2016, *Politiques de l'inimitié*, Paris, La Découverte.

OYĚWÙMÍ Oyèrónké, 1997, *The Invention of Women: Making an African Sense of Western Gender Discourses,* minnesota, University of Minnesota Press.

RICŒUR Paul, 2004, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock.

TAMALE Sylvia (dir.), 2011*, African Sexualities: A Reader*, Oxford, Royaume-Uni / Cape Town, Afrique du Sud, Pambazuka Press.